

Sujet : [INTERNET] Enquête publique extension parc éolien de Lavilatte 07660

De : Pascal ELY <pascal.ely@wanadoo.fr>

Date : 02/11/2020 10:01

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Bonjour,

L'association Vents Contraires 07 est farouchement opposée à l'extension du parc éolien de Lavilatte qui porterait à 12 le nombre d'éoliennes.

Les motifs de notre opposition :

- perte d'argent public par subventions d'état
- coût financier supporté par les ménages par la mise en place de la taxe CSPE
- nuisances visuelles
- nuisances sonores
- rendement faible (inférieur à 25%), non prévisible, qui conduit à une exportation de la production
- obligation d'achat de la production à un prix fixe et éloigné de la réalité du marché
- impacts possibles sur la santé des troupeaux
- impacts possibles sur la santé humaine par émission d'infrasons
- impact écologique lors de la production des machines (terres rares)
- impact écologique à l'implantation : sources, nappes phréatiques, béton dans le sol...
- impact écologique lors de la production : dispersion éventuelle d'huiles, passage des oiseaux...
- impacts écologiques lors du démantèlement : recyclage imparfait voire inexistant, sols bétonnés
- refus de croire à l'effet positif sur le tourisme, nous ne connaissons personne qui souhaite séjourner sur le plateau ardéchois pour visiter ces sites industriels.
- impact négatif sur le tourisme : suite à un sondage effectué par nos militants durant l'été, 100% des interrogés refusent l'implantation des éoliennes et estiment qu'il y en a déjà trop
- refus de l'argument financier arguant que cela permet aux communes d'obtenir quelques subsides : l'Etat et les collectivités n'ont qu'à abonder les dotations globales de fonctionnement des communes
- saturation visuelle effective du plateau ardéchois par la densité actuelle d'implantation

Trop, c'est trop. Nous n'en voulons plus !

Pour Vents Contraires 07

Le Président,

Pascal ELY

Sujet : [INTERNET] Demande d'autorisation environnementale déposée par la société SAS Parc éolien de Lavillatte relative à l'extension du parc éolien de la montagne ardéchoise zone Nord.

De : Guillaume GREPIN [REDACTED]

Date : 02/11/2020 16:57

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

- Destruction de l'environnement, paysages, nature, forêts et chemins
- Pollution sonore à des kilomètres alentours
- Pollution visuelle à des dizaines de kilomètres alentours
- Pollution dans le sol due au fondations
- Perturbations sur la faune
- Impact défavorable sur l'immobilier
- Impact défavorable sur le tourisme
- Réduction de terres agricoles ou sauvages

Respectons ce qu'il nous reste de nature.

NON à ce projet !

Guillaume Grépin

[REDACTED]

[REDACTED]

St Romain le Puy le 13 Octobre 2020

M Gaillard Christian



Madame, Monsieur

Les éoliennes ne sont là pour faire plaisir aux écolos, afin qu'ils puissent pousser leurs incantations idéologiques.

Derrière eux, les promoteurs, les spéculateurs, les affairistes font leurs petites affaires, au détriment de notre cadre de vie, de nos paysages, de notre culture.

Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les journaux, médias de toutes tendances, (l'express, le Figaro, l'Obs ,Actu.fr, Contrepoints.....)

L'éolien n'est pas une histoire d'énergie renouvelable, c'est une histoire de spéculation et de gros sous, pour preuve : « Monaco se rapproche de son indépendance énergétique » avec des parcs éoliens situés en..... Côtes d'Armor !!

En Ardèche le département va bientôt décoller avec tous les moulins à subvention déjà installés, au mépris des paysages. Quel intérêt de vouloir inscrire le périmètre Mézenc/ Gerbier de Jonc « grand site de France » quand ce dernier est éclairé jour et nuit et ventilé par les champs d'éoliennes du plateau Ardéchois.

Je terminerai en citant H TAZZIEFF qui en parlant des aménageurs en montagnes écrivait ces mots : *« Ces montagnes..... , dégradée par les gougnaifiers du béton, par ceux des ascenseurs de toute nature, par ceux des moteurs à explosion, tous, les uns autant que les autres, éblouis par les profits qu'ils réalisent ou par ceux qu'ils escomptent, profits colossaux certes mais criminels parce qu'ils sont engendrés par le massacres d'endroits parmi les plus somptueux du monde, endroits qui seront de plus en plus indispensables à mesure que croîtront les mégalofoles monstrueuses du troisième millénaire. »*

Voilà pourquoi, Madame, Monsieur le commissaire enquêteur, par votre verdict, pour la sauvegarde des espaces de la Vilatte, vous ne vous associez pas à ceux qui saccagent notre pays, et sauvez autant que faire se peut ce qui reste de nos grands espaces des Cévennes Ardéchoises.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations respectueuses.

Copie Madame le Prefet de l'Ardeche

NON AU « PAYSAGE ÉOLIEN (1) OUI AU GRAND SITE DE France GERBIER-MÉZENC

Les différentes thématiques ne sont pas abordées en fonction de leur importance relative.

1) Des dossiers techniques insuffisants :

A l'exception de l'étude acoustique conduite en 2019 les **autres études techniques** ne sont **pas contemporaines**. Elles datent du printemps 2016 et de 2017 et font fréquemment références aux études préalables à l'implantation des 8 éoliennes initiales. Tout laisse à penser que cette facilité repose sur le sentiment que l'agrandissement du parc relève du fait acquis et n'appelle pas d'investigations particulières.

2) La « concertation » dans l'interprétation qu'en fait l'opérateur :

Un cabinet (financé par l'opérateur) est intervenu dont l'une des parties prenantes est le CPIE du Velay dont les pratiques et les objectifs réels ont pu être « appréciés » par le passé (dossier éolien de Saint-Jean-de-Nay). Les réunions dites de concertation ont été étroitement pilotés par les élus et le prestataire aux ordres, les participants ont été triés sur le volet et les intérêts divergents écartés. Les impacts sur le tourisme sont grossièrement sous-estimés. Exemple : « petit risque de perception entre la présence d'éoliennes et le label plus beau village de France de Pradelles ». Aucun retour sur l'opinion des acteurs du tourisme local (hôtellerie, restauration, gîtes et chambres d'hôtes) malgré la présence de 17 gîtes ruraux et meublés situés à Lavillatte et Issanlas, et de plusieurs activités de pleine nature directement concernés par le projet.

Les communes d'implantation se trouvent dans les aires géographiques de l'AOP du Fin gras du Mézenc et du picodon. Les gestionnaires de ces labels n'ont pas été interrogés sur l'incidence du projet sur l'image des produits, par essence, naturels. Pour d'autres implantations plusieurs appellations se sont opposées aux projets éoliens jugés en contradiction flagrante avec l'esprit naturel porté par le label.

Il est amusant que le groupe de concertation ait retenu le site éolien de Freycenet-la-Tour pour explorer les retombées à attendre de l'agrandissement du parc alors que ladite localité est la plus affectée par la décroissance de sa population depuis l'implantation en 2009 (Statistiques INSEE de 2017).

3) Réglementation d'urbanisme sans fondement juridique :

Le **SCOT de l'Ardèche méridionale** est mis en exergue alors que le processus n'est pas allé jusqu'à son terme donc **n'a pas été validé** (l'officialisation est programmée pour l'année

2020). Ce qui n'est donc, à ce stade qu'un projet, prévoit un doublement de la production éolienne d'ici 2030 en privilégiant extension et repowering. Il est largement cité à l'appui du dossier ainsi que la position favorable des élus des communes directement concernées. Cette unanimité demande à être confirmée !

Il en va différemment d'un **document à caractère définitif** qui cadre et s'impose aux SCOTs : **le SRADDET AuRA**. Ce n'est qu'en réponse à l'autorité environnementale que cette source est évoquée et de manière biaisée. Il est fait référence aux objectifs globaux concernant l'éolien mais il est passé sous silence la « maîtrise du développement des parcs éoliens au regard des impacts paysagers et sur la biodiversité », la mise en place d'un observatoire de l'éolien présidé par la région qui rend un avis, à destination du Préfet, sur la pertinence des projets (règle n° 30 du SRADDET), la priorité accordée aux filières bois-énergie, méthanisation et photovoltaïque (règle n°29 du SRADDET).

4) Une artificialisation des sols passée sous silence :

Le plan « biodiversité » du 04-07-2018 prévoit d'atteindre en France un objectif de 0 artificialisation nette et de publier tous les ans un état des lieux de consommation de l'espace.

En l'espèce l'artificialisation prend diverses formes : des espaces enlevés à l'élevage (1,20 Ha de prairie et 0,70 Ha de parcours), des espaces défrichés (1,06 Ha), une emprise totale de 126 hectares dont la vocation agricole (ou forestière) se transforme en exploitation industrielle.

Est évoquée pour mémoire l'artificialisation (et les risques induits) tenant à la persistance de l'essentiel du bloc béton à l'issue de la période d'exploitation.

5) Un paysage saturé par les éoliennes :

Le SRE (Schéma régional éolien) recommande de tenir compte de la saturation en vue lointaine depuis le Mézenc et la « route des paysages ».

Le PNRMA (Parc naturel régional des monts d'Ardèche) classe l'ensemble du plateau ardéchois en zone de forte sensibilité paysagère visé par un avis défavorable (à l'éolien) sauf étude préalable de nature à justifier l'implantation sous réserve du respect de différentes recommandations.

Le SRE Rhône-Alpes recommande d'une façon générale une inter-distance de 22 KMS entre les parcs éoliens dans les paysages ruraux patrimoniaux (cas de la zone d'implantation potentielle ZIP). Cette norme n'est déjà pas respectée, loin s'en faut, avec des éloignements limités à 4 à 8 KMS. **Il est illégitime de densifier encore en contradiction flagrante avec un document prescripteur.**

La ZIP est située à moins de 25 KMS des monts Gerbier de Joncs et Mézenc et la co-visibilité avec ces sites emblématiques est prégnante. Une démarche de **labellisation Grand site de France a été initiée de concert par les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire en**

mars 2019. Une nouvelle étape a été franchie dans la quête du label avec l'agrément comme membres associés du réseau des grands sites de France le 14-10-2020. Il est tout à fait antinomique que les deux départements oeuvrent pour le label en s'appuyant sur la qualité et la spécificité des paysages (nombreux sites labellisés Géopark c'est-à-dire classés au patrimoine UNESCO) alors qu'un projet éolien vise à agrandir un parc existant dans un secteur déjà largement doté situé en partie en co-visibilité. En quoi la vision du promoteur (« le grand éolien est une composante à part entière des paysages du plateau ardéchois ») est-elle compatible avec les caractères propres du territoire (l'esprit des lieux) mis en avant pour fonder la démarche de labellisation ?

6) Des milieux humides menacés :

En préambule il est souligné le caractère primordial des milieux humides et la nécessité à tout le moins de les sauvegarder.

Le contexte hydrologique est sensible du fait que la ZIP se situe dans la zone d'alimentation immédiate des sources de la Méjeanne et recouvre des zones humides associées.

17 ZNIEFF localisés au moins en partie dans l'aire éloignée de 10 K ms dont 3 présentent un lien fonctionnel avec la ZIP.

Plusieurs habitats d'intérêt communautaire (dont un prioritaire) sont présents sur la ZIP avec une flore diversifiée et deux espèces quasi-menacées en Rhône-Alpes (le séneçon à feuilles en spatules et le myosotis de Balbis).

Certains reptiles, amphibiens, lépidoptères et chauves-souris (développements distincts) inféodés aux milieux humides justifient également une attention particulière.

Des aménagements ont été apportés au projet de départ pour réduire les dommages dans les milieux humides. Toutefois des doutes demeurent sur les risques liés à un chantier localisé dans un espace où l'eau est omniprésente, et sur les effets d'un ruissellement affectant les petits cours d'eaux en aval susceptibles d'altérer les zones humides.

7) Des chiroptères en danger :

L'implantation des éoliennes est effectuée pour partie en milieu boisé ce qui est un facteur aggravant pour la mortalité des chauves-souris.

L'étude naturaliste fait litière des recommandations Eurobats (réglementation européenne) d'éloignement entre les lisières et les éoliennes de 200 mètres en vue de sauvegarder les populations de chiroptères dont la démographie globale est alarmante.

Elle ne traite pas des effets lumineux en période nocturne et de l'effet d'attraction pour les insectes et par ricochet pour les chauves-souris en chasse.

Elle analyse mal les risques tenant à l'habitat et aux modes de chasse des diverses espèces (altitude, milieux...).

Aucune distance entre lisières arborées et éoliennes n'est fournie... pour ne pas mettre en évidence leur proximité immédiate donc les risques élevés de collision ou de barotraumatisme.

8) Les aspects économiques traités avec une économie de moyens :

Les avantages supposés tirés de l'agrandissement du parc sont largement valorisés et chiffrés mais aucune réflexion n'est menée sur « les coûts cachés » de l'éolien.

La dépréciation de l'immobilier est patente. Elle est reconnue par la jurisprudence mais le sujet n'est pas abordé. Il aurait dû l'être compte tenu du bâti local, de la part des résidences secondaires dont certaines ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation.

L'attractivité touristique d'un territoire saturé d'éoliennes (64 machines sur 320 KMs²) dont la ressource tient aux grands espaces passe au second plan. L'impact sur les sites de proximité :

- Les activités touristiques de pleine nature présentes à proximité immédiate de l'implantation projetée ;
- Pradelles, un des plus beaux villages de France, au riche patrimoine (plusieurs inscriptions de bâtis aux monuments historiques) distant de 5 Kms ;
- Le site classé du lac d'Issarlès fortement fréquenté en période estivale distant de 10 Kms;
- La petite ville de Langogne distante de 8 Kms au patrimoine civil significatif ;
- Le Monastier-sur-Gazeille et son abbaye historique distante de 20 Kms ;
- Le Gerbier de Joncs, sources de la Loire, et le Mézenc centres d'intérêt pour des centaines de milliers de visiteurs engagés dans une démarche de labellisation « Grand site de France »

n'a pas été, à dessein, mesurée. Une enquête conduite en novembre 2017 par l'association des hébergeurs touristiques de l'Indre sur le jugement porté sur l'incidence de la présence d'éoliennes sur le ressenti des visiteurs est illustrative. Le sondage porte sur un échantillon de 1280 touristes accueillis en gîtes ou chambres d'hôtes. Il a pour objet de mesurer l'attractivité en fonction de la visibilité des éoliennes et les conséquences économiques à en tirer sur la fréquentation des lieux :

- Eoliennes à courte distance soit de 500 mètres à 2 Kms : 97 % des visiteurs potentiels changent de destination ;
- Eoliennes à moyenne soit une distance de 2 à 10 Kms : 95 % des visiteurs potentiels changent de destination ;
- Eoliennes à l'horizon soit une distance de plus de 10 Kms : 72 % des visiteurs potentiels changent de destination.

Un territoire moins attractif se conjugue avec un commerce et un artisanat en déclin, des projets de toute nature qui ne se feront pas faute de rentabilité c'est à dire le contraire de l'objectif d'animation des villages et de lutte contre la déprise démographique.

Et que penser d'une auberge de Peyrebeille à l'ombre d'une installation industrielle dotée d'une plateforme de « mise en scène » (sic) de l'éolien : illusion, contresens au regard de l'imaginaire des lieux... ?

9) Une appréciation des dangers ignorante du principe de précaution :

Selon l'étude technique du promoteur la portée maximale de projection de glace est de 264 m, celle des pales de 500 mètres.

La grille de criticité aboutit à un calcul alambiqué tablant sur une fréquentation postulée des lieux (comptage des personnes relevant du pur arbitraire) dont le résultat synthétique lève les doutes de risques... statistiques.

Cela étant place à la réalité de terrain. L'éloignement entre l'éolienne la plus proche et la route nationale 102 (très fréquentée) est de 158 mètres.

La statistique (bâtie sur des hypothèses très théoriques) doit-elle prévaloir sur le principe de précaution ?

La raison conduit à une réponse négative.

10) Le démantèlement en fin d'exploitation programmé a minima :

Le parti pris retenu par l'opérateur est minimaliste : le bloc béton fondation n'est excavé que très partiellement : profondeur minimale de 30 centimètres lorsque le terrain n'est pas à usage agricole, de 2 mètres en terrain forestier et d'un mètre dans les autres cas. Le bloc béton restera à demeure éternelle comme héritage « écologique » de l'éolienne !

La garantie financière pour le démantèlement (limité) est calée sur les bases de l'arrêté du 23-08-2011 modifié soit 50000 euros par éolienne ce qui est grossièrement insuffisant compte tenu du coût effectif de l'opération.

L'impossible recyclage, en l'état actuel de la technique des pales, laissera, ailleurs, d'autres éléments d'héritage « écologique ».

- 1) Terminologie utilisée par l'opérateur : « paysage éolien à part entière avec 64 machines réparties sur 320 Km² »

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien Lavillatte

De : Michel Reynaud [REDACTED]

Date : 05/11/2020 10:03

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Copie à : michelreynaud [REDACTED]

Madame la commissaire-enquêtrice,

Résident d'une commune des Hautes-Boutières distante d'environ 25 kilomètres, appartenant à la communauté de communes d'implantation du projet j'exprime mon refus total pour 4 nouvelles éoliennes dans un territoire déjà saturé. Territoire dont les paysages font la richesse et justifient la labellisation "Grand site de France" pour les monts Gerbier de Jonc et Mézenc.

Je m'en tiens aux aspects locaux du dossier argumentés dans la PJ en annexe.

Une analyse critique sur la pertinence du projet traiterait de l'aberration économique d'une filière sur-subsventionnée, l'inefficacité induite par l'intermittence, l'incapacité dans le contexte français à améliorer le bilan carbone, les dangers sur la santé humaine et animale, les effets délétères sur le vivre ensemble...

Salutations.

Michel REYNAUD

— Pièces jointes : —

participationEPprojeteolienLavillatte.doc

40,0 Ko

Sujet : [INTERNET] Extension du parc Lavillatte

De [REDACTED]

Date : 05/11/2020 10:58

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

La belle montagne de l'Ardèche est saturée d'éoliennes : 64 !!!

et on parle d'en construire encore 4!

Si pour EDF-EN promoteur de ce projet , l'impact environnemental est nul avec l'argument que: « l'éolien est partie intégrante du Plateau ardéchois ! » , force leur est d'admettre pourtant un "risque de saturation en vue lointaine"

pour les résidents, professionnels de l'agriculture et du tourisme, pèlerins, vacanciers : l'impact est énorme!!

disparition de nouveaux hectares de nature sauvage, des ciels nocturnes, et des paysages sauvages au profit de l'industrie éolienne.

Pour une rente annuelle de 40 000 €, une poignée d'élus a pris une décision regrettable : abandonner les terres communales à l'industrie éolienne au détriment des activités environnantes : ferme équestre, campings, gîtes ruraux, auberges, élevage de chèvres, producteurs fermiers locaux...

La vente des terres communales et la rente annuelle attendue par le village de Lavillatte, ne compenseront jamais le préjudice énorme et irréversible sur l'économie locale de l'ensemble de la Montagne ardéchoise.

Le grignotage progressif des terres de la montagne de l'Ardèche depuis plus de 15 ans par l'industrie éolienne est une catastrophe économique et écologique :

il accroît la désertification de la montagne et l'abandon des habitats traditionnels qui sont dévalorisés
il limite la reprise d'exploitations agricoles, le retour à la terre de nouvelles générations et la reprise de structures d'hébergement rural
il accroît le réchauffement climatique par une emprise au sol cumulée qui détruit le « puits de carbone »
il empêche une exploitation durable de la forêt
il détourne le touriste de la « route des paysages » qui surplombe désormais plus de mâts gigantesques que de sucres volcaniques
il éloigne le randonneur de sentiers pittoresques
il condamne à la fermeture les propriétaires de gîtes ruraux ou d'activités touristiques de pleine nature
il condamne à mort des oiseaux... et le suivi de leur mortalité prévu par l'exploitant éolien ne les ressuscitera pas ; c'est aussi une opération inutile car les prédateurs auront fait disparaître les oiseaux morts bien avant que l'on vienne les compter !

NON A L'EXTENSION DU PARC DE LA VILLATTE!!!

Sujet : [INTERNET] Enquete publique: mon avis

De : catherine barou [REDACTED]

Date : 05/11/2020 15:51

Pour : "pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr" <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Je profite de cette enquête publique pour donner mon avis :

Les éoliennes géantes à plus de 1200m d'altitude ont déjà détérioré la montagne de l'Ardèche.

Je ne possède pas de résidence secondaire mais la Haute Loire et l'Ardèche sont des lieux de randonnée précieuse et je dis NON à 4 éoliennes supplémentaires à Lavillatte.

Il y a d'autres solutions pour le développement durable de la Montagne ardéchoise, La belle montagne de l'Ardèche risque d'être saturée d'éoliennes : 64 enlaidissent déjà le paysage. La pollution visuelle et sonore d'éoliennes géantes dans une zone de Montagne est encore pire qu'ailleurs : on voit de très loin les violents clignotants lumineux.

Ce projet est inéquitable pour le territoire de l'Ardèche : l'éolien industriel fait fuir les résidents et visiteurs, cause la perte de nombreux emplois du tourisme rural, et empêche la venue de nouveaux métiers de la production fermière, agricole et de l'hébergement.

Pour rappel les lois Montagne (1985 et 2016) visent à développer des activités agricoles, pastorales et forestières et le schéma de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET 2019) a prévu pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, de préserver la biodiversité et un développement maîtrisé de l'éolien.

Je suis contre la destruction de terres naturelles et de forêts car cela va l'encontre de la lutte contre le réchauffement climatique.

De plus, nous savons que des matériaux rares et polluants sont utilisés pour les construire et que de profonds socles en béton vont détourner les sources.

Ce grignotage progressif des terres par l'industrie éolienne est une catastrophe économique et écologique.

Catherine Barou. [REDACTED]

Sujet : [INTERNET] PARC EOLIEN LAVILATTE 07

De : [REDACTED] >

Date : 05/11/2020 15:33

Pour : "pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr" <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>, "pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr" <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Bonjour,

Je tiens a manifester mon total désaccord concernant l'extension de ce parc éolien. Notre région est défigurée, massacrée, mitée par ses engins dont l'utilité reste à démontrer.

Notre belle région encore sauvage il y a quelques années et poumon de la France où les touristes aimaient se balader pour découvrir la faune et la flore tellement riches. Il est inadmissible que l'on détruise ainsi notre patrimoine national pour satisfaire une poignée de gens avides d'argent quoiqu'il en coûte pour les habitants sur le plan santé, visuel, valeur 00 pour les habitations dont la vue se limite à ces ensembles d'aérogénérateurs comme ils disent, et j'en passe. Une éolienne est faite pour tourner QUAND IL Y A ASSEZ DE VENT MAIS PAS TROP NON PLUS, et ne doit pas tomber en panne, les emplois générés par ces constructions, si on peut appeler ça comme ça sont nuls ou temporaires, les éléments qui composent une éolienne ne viennent en aucun cas de France mais plutôt du Danemark, d'Allemagne etc... quand au montage sur place il est réalisé par des polonais !! J'habite sur le plateau Ardéchois à 1200 M et lorsque mon regard se pose sur l'horizon ce ne sont que ventilateurs géants, et guirlandes lumineuses blanches le jour et rouges la nuit. Y EN A ASSEZ !! RAL'BOL de voir que les promoteurs abusent de leur "pognon" pour "acheter" les élus de nos campagnes et profitent de leur ignorance car lorsque la question du démantèlement de ces engins vas se poser, les propriétaires privés ou les communes seront alors bien seules et dans l'impossibilité de mettre autant d'argent sur la table alors nos paysages déjà sacrifiés une première fois seront parsemés de "cadavres" d'éoliennes avec leurs éléments polluants et resteront là jusqu'à la nuit des temps.

Pourquoi mettre autant d'argent qui vient du contribuable il ne faudrait pas l'oublier et de persévérance pour installer ces engins de partout dans nos campagnes ?? alors qu'en septembre 2020 c'est bien 4 centrales à charbon qui ont été remis en route pour pallier au manque de courant, et même si la France entière était recouverte de parc éolien, ce ne serait pas suffisant VU QUE L'EOLIEN DEPEND DU VENT Je vous demande de réfléchir à cette situation qui ne fait qu'enrichir une minorité au détriment d'une majorité aveuglée pour certains par cette aubaine qui devient vite une galère.

Nous nous sommes battus pour qu'il n'y ait pas d'éolienne sur le plateau d'Issarlès, ce projet a fait exploser le peu de cohésion sociale qu'il pouvait y avoir dans ce village de 80 habitants à l'année. Aucune discussion n'a été possible avec la municipalité en place, la seule réponse que nous avons eu en 2016 par rapport à ce projet est : cela fera de l'argent pour la Commune ... on se demande bien pourquoi faire, une piscine, un stade ? moyenne d'âge 70 ans ... et oui c'est bien l'argent qui est le nerf de la guerre.

Cordialement

Mme RODRIGUEZ Chantal

[REDACTED]

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] site de Lavillatte : avis défavorable

De : marc [REDACTED]

Date : 05/11/2020 18:28

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Madame, monsieur,

Quand arrêtera t-on l'installation des éoliennes dans notre belle Ardèche ?
Outre que leur production d'électricité est réduite et même négligeable, elle coûte très cher à nous, les consommateurs.
Tout cela au profit de quelques industriels installateurs ...
Dans quelques années il faudra les démanteler, et qui paiera ? Encore les petites gens :-((
Je ne doute pas que d'ici trente ans au maximum, on s'étonne de cette gabegie, mais il sera bien trop tard.
L'éolien n'aura fait qu'un petit passage et aura bien profité à quelques-uns mais pas aux consommateurs.
Notre belle Ardèche ne sera plus attrayante pour le tourisme car elle sera défigurée.
C'est bien dommage.
Aussi je vous soumetts mon avis défavorable à ces nouvelles installations.

Bien cordialement

Marc Crouzet
[REDACTED]
[REDACTED]

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Participation à l'enquête publique projet éolien Lavillatte

De : Gisèle Galan [REDACTED]

Date : 05/11/2020 20:02

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Bonjour,

Amoureuse de cette Ardèche des hauteurs dont ma famille est originaire je suis désolée par un un projet éolien qui densifiera un secteur déjà saturé (64 éoliennes sur 320Kms2) et détruira des paysages qui font la richesse du territoire. Pour des ressources financières limitées le développement du tourisme vert qui est avec l'agriculture (Fin gras du Mézenc, picodon) l'avenir du secteur est condamné. Alors que la filière éolienne n'est pas (ou peu) créatrice d'emplois comment concilier cette implantation avec l'ambition affirmée de rompre la lente décroissance démographique et économique.

Les habitants du secteur ont tout à perdre de cette installation industrielle qui fait tâche dans un environnement naturel à sauvegarder : troubles causés par le chantier, risques sanitaires pour eux et leur cheptel, zizanie villageoise, déperdition de valeur de l'immobilier...

Les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire ont initié un processus de labellisation "Grand site de France" pour les monts Gerbier de Jonc et Mézenc, distants d'une vingtaine de kilomètres et fréquemment en co-visibilité du site d'implantation en s'appuyant notamment sur la qualité des paysages. Quelle cohérence avec la poursuite d'une destruction de l'environnement ?

Pour toutes ces raisons je suis farouchement opposée au projet éolien.

Gisèle Galan

Sujet : Éoliennes

De : "odette.gailhot" [REDACTED]

Date : 30/10/2020 08:46

Pour : pref_consultations_enquetes_publicue@ardeche.gouv.fr

Bonjour

Je viens m exprimer à mon tour pour dire combien il est déterminant d arrêter les implantations d éoliennes sur la montagne ardechoise. On est en train de saccager ce qui fait notre caractère. C est à dire nos paysages, nos habitants, notre patrimoine, notre agriculture. Nous vivons grâce à tout cela et les éoliennes viennent nous le voler. Et cela pour enrichir qui? En tout cas pas nous. Nous voulons garder notre richesse qui nous nourrit et nourrit tant de nos semblables qui viennent s y ressourcer. Respectons nous. Arrêtons le massacre.

Merci d avoir pris le temps de me lire.

Odette Gailhot.

[REDACTED]